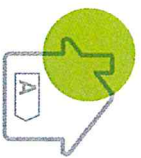


Contact :

CHARPENTES DUCHÈNE
Charpentes - Couvertures - Zinguerie
79100 VADIF NS
Tél. 03 84 66 16 23
www.charpentes-rou-du-chené.com
Siret : 444 894 028 00016



EN 2016, FAITES DES TRAVAUX DANS VOTRE LOGEMENT POUR AMÉLIORER VOTRE CONFORT ET PROFITEZ DES AIDES FINANCIÈRES POUR RÉDUIRE VOS FACTURES



RÉALISEZ DES TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE* ET DIMINUEZ VOS FACTURES EN BÉNÉFICIAANT...



Du **crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE)** pour :

- **Changer votre équipement de chauffage** et/ou de production d'eau chaude sanitaire
 - **Isoler efficacement** vos murs, toitures et fenêtres...
 - **Installer des équipements performants**, fonctionnant à l'énergie solaire ou biomasses... et participer à la transition énergétique
- Et réduisez vos impôts grâce à un **crédit d'impôt de 30 %** des dépenses d'équipement*

-30 %

* Sous réserve d'éligibilité aux conditions de l'article 200 quater du CGI

➔ jusqu'au 31/12/16



De la **TVA à 5,5 %**, pour la fourniture, la pose et l'entretien des équipements*

* Sous réserve d'éligibilité aux conditions de l'article 278-0-bis A du CGI

➔ jusqu'au 31/12/16



De **l'éco prêt à taux zéro** pour financer vos travaux jusqu'à 30 000 € sans frais*

* Sous réserve d'éligibilité aux conditions de l'article 244 quater U du CGI. Renseignez-vous auprès de votre banque

30 000 € à 0 %

➔ jusqu'au 31/12/18



De la **prime des Certificats d'Économie d'Énergie** soit directement en euros soit en bon d'achat*

* Renseignez-vous auprès de votre professionnel



RÉALISEZ DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET D'ACCESSIBILITÉ POUR ADAPTER VOTRE LOGEMENT DÈS AUJOURD'HUI EN BÉNÉFICIAANT...



D'un **crédit d'impôt pour installer** :

- **Des équipements sanitaires adaptés** (éviers, baignoires, douches, toilettes...)
 - **Des équipements de sécurité et d'accessibilité** (mains courantes, barres d'appui, revêtements antidérapants, commandes à distance...)
- Et réduisez vos impôts grâce à un **crédit d'impôt de 25 %** de ces dépenses*

-25%

* Sous réserve d'éligibilité aux conditions de l'article 200 quater A du CGI

➔ jusqu'au 31/12/17



ET PROFITEZ ÉGALEMENT

Des aides de l'ANAH pour financer **jusqu'à 50 %** vos travaux d'économie d'énergie et/ou d'adaptation à la perte d'autonomie de votre logement

Plus d'information sur <http://www.anah.fr/>

Des aides de vos collectivités locales (Commune, Conseil Départemental, Conseil Régional)

Plus d'information sur <http://renovation-info-service.gouv.fr/> ou au n° azur 0 810 140 240

